

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 17 Décembre 2012

Compte-rendu

L'An Deux Mille Douze, le Dix-sept Décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Andreault, Avry, Baroni, Baudard de Fontaine, Bourillon, Cocheteux, Couturier, De Kerros (est arrivé au moment de la présentation de la délibération n° 2012-114), Freslon, Laubion, Lelièvre, Naslain-Kaczmarek, Piraudeau et Plat.

Absents ayant donné procuration : Mme Derieppe à Mme Laubion, Mme Lapouge à M. Bourillon, Mme Mazeret-Magot à M. Baudard de Fontaine, M. Nègre à M. Plat et M. Somoreau à M. Freslon.

Absent : Monsieur Canard.

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désigné(e) en tant que secrétaire de séance : Madame Avry.



Il est rappelé que l'intégralité des débats sur bande audio sera à la disposition de toute personne.

Le procès-verbal de la séance du 12 Novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, conformément à la délibération du 04 Août 2008 « délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire ».

Il s'agit d'une information faite aux Conseillers Municipaux.

- Décision n° 2012-32 signée le 14 Décembre 2012 :

↳ Contrat de dératisation portant sur le contrôle des populations de rongeurs passé avec la Société SADED pour un montant de 1200.00€ TTC.

- Décision n° 2012-33 signée le 14 Décembre 2012 :

↳ Extension de la garantie « tous risques objet » pour les illuminations de Noël passée avec la SMACL pour un montant de 833.76€ TTC.

Délibération n° 2012-112

Budget de la Commune 2012 - DM n° 5

Madame Christiane PIRAUDEAU présente le rapport suivant :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** la Décision Modificative suivante :

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chap	Art	Libellé	Montant	Chap	Art	Libellé	Montant
022		Dépenses imprévues	- 16 000,00 €				
012	6411	Personnel titulaire	16 000,00 €				
		Total	- €			Total	- €

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Opé / Chap	Art	Libellé	Montant	Opé / Chap	Art	Libellé	Montant
		Total	- €			Total	

Délibération n° 2012-113

Impôts locaux - Vote des taux 2013 des trois taxes directes locales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **MAINTIENT** pour l'année 2013, les taux des trois taxes directes locales à leur niveau 2012, soit :

- Taxe d'habitation : 15.58 %
- Foncier Bâti : 18.68 %
- Foncier non bâti : 34.22 %

DIT que les recettes correspondantes sont portées au budget 2013, chapitre 73111 - Contributions directes (Taxes Foncières et d'habitation) ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2012-114

Budget de la Commune - Vote du budget 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** le budget unique 2013 de la Commune pour la Section de Fonctionnement, par chapitre et **ARRETE** la Section de Fonctionnement à 3 035 339 € (Trois millions trente-cinq mille trois cent trente-neuf Euros) ; **VOTE** le budget unique 2013 de la Commune pour la Section Investissement, par opération et **ARRETE** la section Investissement à 1 128 352.16 € (Un million cent vingt-huit mille trois cent cinquante-deux Euros et seize centimes.).

Vote des tarifs - Année 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **RECONDUIT** les tarifs 2012 ; **AJOUTE** les tarifs cave urnes et jardin du souvenir aux tarifs 2013 comme suit :

	TARIFS 2013
Concessions Cimetière	
CONCESSION DE 2m² - 2 places	
15 ans	125,00
30 ans	200,00
DROIT DE SUPERPOSITION	
15 ans	55,00
30 ans	55,00
50 ans et plus	55,00
DEPOT D'UNE URNE DANS UNE CONCESSION EXISTANTE	
Taxe d'autorisation de dépose d'une urne dans une concession existante en pleine terre ou en caveau sous le monument si celui-ci le permet. Toutes durées de concessions confondues (frais d'enregistrement en sus pour les perpétuelles)	55,00
CAVEAU PROVISOIRE	
Par mois	40,00
COLUMBARIUM (prix par case)	
15 ans	220,00
30 ans	440,00
Taxe de dépôt d'une urne supplémentaire	55,00
CAVE URNE	
15 ans	220
30 ans	440
Taxe de dépôt d'une urne supplémentaire	55
JARDIN DU SOUVENIR	
Dispersion des cendres	gratuit
Taxe droit d'inscription sur stèle	15
Mise à disposition de la Salle des Fêtes	
Familles de Rochecorbon - Vin d'honneur	100,00
Familles de Rochecorbon - 1/2 Journée	120,00
Familles de Rochecorbon - Journée	250,00
Familles de Rochecorbon - Caution	200,00
Prêt de matériel de sonorisation	
Caution	300,00
Mise à disposition de la Cave Municipale	
Familles de Rochecorbon - Vin d'honneur	50,00
Familles de Rochecorbon - Caution	100,00
Mise à disposition Salle St-Vincent (Manifestations à vocation culturelle)	
1/2 Journée	100,00
Journée	200,00
Caution	200,00
Exploitation Taxi	
Main d'œuvre 1h	19,95
Utilisation d'un camion avec un chauffeur	40,80
Prix de vente de bois	
1 stère de chêne, châtaignier ou acacia	45,00
1 stère pour les autres essences de bois	30,00
Assainissement	
Abonnement annuel - part communale	19,17
Consommation au m3 - Tarif unique - part communale	0,3930
Frais de branchement à l'assainissement collectif (sans servitude)	1 000,00
Frais de branchement à l'assainissement collectif (avec servitude)	500,00

S.I.G.	
Format A4	1,00
Format A3	2,00
Droit de place pour occupation du domaine public (sauf convention particulière)	
Occupation permanente du domaine public à caractère commercial	7€le m2/an
Jardins familiaux	3 €/mois

Délibération n° 2012-116

Budget Assainissement - Vote du budget 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** le Budget Unique 2013 - Assainissement par :

- a) Chapitre : pour la section Fonctionnement
- b) Opération : pour la section Investissement

ARRETE les sections à la somme de :

- a) Fonctionnement : 100 000 € (Cent mille euros)
- b) Investissement : 82 570€ (Quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-dix euros)

Délibération n° 2012-117

Restauration scolaire - Augmentation des tarifs au 1^{er} Janvier 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** la nouvelle tarification de la restauration scolaire comme indiqué ci-dessous à compter du 1^{er} Janvier 2013 :

Structure	2012/2013	
	Mensuel	Occasionnel
Multi-accueil	2 € 40	
Elèves des écoles	3€27	3€60
Adultes	4€20	4€50

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

Délibération n° 2012-118

Divagation des chiens

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **INSTITUE** la tarification suivante qui sera appliquée aux propriétaires laissant leurs chiens divaguer sur la voie publique :

- Frais de capture - prise en charge par les services municipaux : forfait 50€ par animal
- Frais de garde : 15€ / jour / animal
- Frais vétérinaire : Tous les frais seront supportés par le propriétaire

Délibération n° 2012-119

Attribution du marché de travaux de voirie 2013-2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de conclure pour les années 2013 et 2014 un marché à bons de commande pour les travaux d'entretien de la voirie avec la société EUROVIA - Agence de TOURS - sise ZI n° 2 rue Joseph Cugnot BP 321 - 37303 JOUE LES TOURS Cedex ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer le marché à bons de commande d'entretien de voirie ; **DONNE** tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour effectuer toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires.

Délibération n° 2012-120

Travaux Chœur de l'Eglise - Demande de subvention

Des travaux d'urgence et de mise en sécurité du chœur de l'Eglise Notre Dame de Vosnes doivent être engagés. Ces travaux consistent à :

- Procéder à la dépose de l'estrade en bois et du réseau électrique en très mauvais état
- Restaurer et agrandir les emmarchements en pierre
- Réaliser un réseau électrique adapté au lieu et à l'usage

Le montant des travaux est estimé à 33 000€ HT auquel il doit être ajouté le coût de la maîtrise d'œuvre soit 4 125€ HT soit un coût total de 37 125 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général d'Indre et Loire, des fonds parlementaires, de la DRAC, de la Sauvegarde de l'Art Français, de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'Eglise de Rochecorbon ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 2012-121

Travaux sur le parvis de l'Eglise - demande de subvention

La municipalité envisage d'effectuer des travaux d'aménagement des abords de l'église et notamment la réalisation d'une esplanade en pierre naturelle sur le parvis de l'église.

L'Eglise Notre Dame de Vosnes classée aux Monuments Historiques est située au cœur de la commune. C'est un lieu très fréquenté.

Le coût des travaux est estimé à 30 000€ HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** auprès de la DREAL, La Fondation du Patrimoine, les subventions les plus élevées possibles ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 2012-122

Travaux sur le parvis de l'Eglise - Demande de subvention au titre de la DETR

La municipalité envisage d'effectuer des travaux d'aménagement aux abords de l'église.

L'Eglise Notre Dame de Vosnes classée aux Monuments Historiques est située au cœur de la commune. C'est un lieu très fréquenté. De nombreux visiteurs empruntent le parvis actuellement en falun qui se dégrade au cours des années et qui en cas d'intempéries rend très souvent l'accès des lieux difficilement praticable, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Les travaux consistent en :

- La réalisation d'une esplanade en pierre naturelle pour le parvis de l'église
- le revêtement en « nidagravel » ou équivalent des allées favorisant le cheminement des piétons et des véhicules de service ou de secours
- la réalisation d'espaces verts.

D'un point de vue esthétique et dans le souci d'un meilleur accueil du public, il est nécessaire d'entreprendre des travaux d'aménagement.

Le coût des travaux est estimé à 120 000€ HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** auprès de l'Etat au titre de la DETR 2013 les subventions les plus élevées possibles ; **APPROUVE** le plan de financement suivant :

-Montant des travaux HT : 120 000€

-Subvention Etat (entre 20 et 80%) : 60 000€

-Autofinancement : 60 000€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 2012-123

Travaux d'aménagement des abords de l'Eglise - Demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** auprès du Pays Loire Touraine, des Fonds Parlementaires, les subventions les plus élevées possibles dans le cadre des travaux de réalisation d'une esplanade en pierre naturelle pour le parvis de l'église, d'un revêtement en « nidagravel » ou équivalent des allées favorisant le cheminement des piétons et des véhicules de service ou de secours et réalisation d'espaces verts ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 2012-124

Réhabilitation du groupe scolaire - Avenant n° 1 au marché de travaux « menuiseries extérieures - serrurerie » conclu avec l'entreprise OPTIMUM

Des modifications doivent être apportées aux prestations initiales à savoir le remplacement de l'ensemble vitré de la salle de motricité avec un complément brise soleil, le passage des châssis fixes en oscillants en façade nord de l'école maternelle et la suppression des stores extérieurs de la garderie périscolaire à l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux - Lot n° 5- pour la réhabilitation du groupe scolaire ; **DIT** que le montant du marché de travaux Lot n° 5 Menuiseries extérieures - Serrurerie est porté de la somme de 407 380.68 € HT à 432 922.68 € HT soit une plus-value de 25 542.00 € HT représentant 6.26% comme ci-dessous

Lot n° 5 - Entreprise OPTIMUM	Montant de base	Avenant	Nouveau montant	Variation
HT	407 380.68 €	25 542.00 €	432 922.68 €	
TTC	487 227.29 €	30 548.23 €	517 775.53 €	+ 6.26 %

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 et toutes les pièces afférentes à ce dossier ; **DIT** que les crédits se rapportant à la dépense sont inscrits au budget 2013 de la commune - compte 118.

Délibération n° 2012-125

SIEIL - Participation communale pour divers travaux d'éclairage public

La commune a programmé divers travaux d'investissement en éclairage public sur la commune qui seront réalisés sur l'année 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'état financier estimatif des travaux d'investissement en éclairage public prévus sur 2013 ; **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2013 de la commune ; **PRECISE** qu'un décompte définitif par lieu sera adressé à la commune une fois les travaux réalisés.

Délibération n° 2012-126

L'Histoire dans la rue - Demande de subvention

La municipalité a fait le choix de donner un nouvel élan à sa politique en matière de patrimoine et de tourisme. Cette politique se traduit par la mise en place d'un circuit pédestre du patrimoine comprenant une soixantaine de panneaux installés dans les rues ou posé sur le bâti.

Chacun de ces panneaux retracera en français et en anglais l'histoire d'une rue, d'un quartier, d'une demeure, de ses habitants, et de ses bâtiments.

Le coût de la mise en œuvre de ce projet est estimé à 8 500€ HT. Il comprend la traduction des textes, la conception, la fabrication et la pose des panneaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général d'Indre et Loire pour la réalisation du projet « L'Histoire dans la rue » ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

Personnel - Contrat d'assurance des risques statutaires

Le contrat d'assurances statutaire du personnel souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire auprès de la Compagnie CNP Assurances pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, à l'égard des agents permanents affiliés à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) arrive à expiration le 31 Décembre 2012.

Vu le courrier en date du 14 septembre 2012 du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire nous informant des négociations avec les compagnies d'assurances pour le renouvellement du contrat,

Considérant qu'il convient de valider le nouveau contrat garantissant les obligations statutaires de la collectivité adhérente, à l'égard de ses agents à compter du 1^{er} janvier 2013,

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, avec 17 voix pour et 2 absentions (M. Baudard de Fontaine et Mme Mazeret-Magot) :

ACCEPTE la proposition suivante :

Compagnie d'assurance retenue : CNP ASSURANCES

Courtier gestionnaire : SOFCAP

Régime du contrat : capitalisation

Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2013 (possibilité de résiliation annuelle avec un préavis de 4 mois)

Conditions : **Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL**

Risques assurés :

Risques assurés	Décès	Accident de service-maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)		Longue Maladie/longue durée (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office)	Maternité, Paternité, Adoption	Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)	Taux Global
		Indemnités journalières	Frais médicaux				
Taux	0.27	0.50	0.35	1.49	2.84	0	5.45

Assiette de cotisation :

Le Traitement indiciaire brut retenu pour l'indemnisation est celui de l'agent au jour de l'arrêt de travail sans aucun plafonnement.

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement l'adjoint délégué, à viser tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 2012-128

**Recensement de la population
Désignation du coordonnateur et création d'emplois d'agents recenseurs**

La population rochecorbonnaise sera recensée du 17 janvier au 16 février 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **CHARGE** Monsieur le Maire à procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser ; **CREE** 7 postes occasionnels d'agents recenseurs en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ; **FIXE** la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- Séance de formation : 20.00 €
- Bulletin individuel collecté dans la commune : 1.15 €
- Feuille de logement collectée dans la commune : 0.70 €
- Tournée de reconnaissance : 50.00 €
- Forfait essence : habitat aggloméré N° 4-10-11-12-14-16 => 30.00 €
- Forfait essence : habitat diffus N° 7-13-15-17 => 70.00 €

Ces montants sont exprimés en brut salarial

DESIGNE un coordonnateur d'enquête qui effectuera les tâches d'agent recenseur durant ses heures de service ne percevra pas de rémunération supplémentaire ; **PRECISE** que le versement d'une dotation forfaitaire de recensement sera effectué par l'INSEE à la collectivité et que les crédits nécessaires au versement des indemnités seront inscrits au Budget de l'exercice 2013 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

Délibération n° 2012-129

Personnel communal - Tableau des effectifs

Des créations de poste et modification de temps de travail sont intervenus sur l'année 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **MET** à jour le tableau des effectifs.

Délibération n° 2012-130

Nouveau règlement du cimetière

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213.7 et suivants confie au Maire la police des funérailles et des lieux de sépulture. Le Code Civil et le Code Pénal exposent les règles légales concernant les cimetières.

Il est d'usage qu'un règlement précise les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans les cimetières. Ainsi un arrêté municipal du 10 janvier 1927 réglemente le cimetière de Rochecorbon.

Ce dernier comporte cependant de nombreux articles devenus caduques et inadaptés aux circonstances actuelles. Les évolutions de la législation funéraire et les évolutions des pratiques et des modes d'inhumation rendent nécessaires une nouvelle rédaction de ce règlement.

La loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 a en effet modifié certaines des dispositions relatives à la gestion des cimetières et notamment le fait que la sépulture est également due aux Français établis hors de France, n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune mais qui sont inscrits sur sa liste électorale.

Il est précisé que les dispositions du règlement en cours approuvées par délibération du Conseil Municipal du 8 janvier 1927 seront abrogées et feront l'objet d'un nouvel arrêté du maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet du nouveau règlement du cimetière ; **DIT** que la présente délibération annule et remplace toutes les dispositions antérieures dans ce domaine.

Délibération n° 2012-131

CCV - Modification des statuts

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, avec 17 voix pour et 2 absents (M. Baudard de Fontaine et Mme Mazeret-Magot), **EMET** un avis défavorable à la modification de statuts votée par le Conseil Communautaire en date du 07 novembre 2012, à savoir « la participation financière à la gestion des écoles de football » à ajouter à la Compétence « construction, entretien, gestion d'équipements culturels, sportifs, de loisirs »

Délibération n° 2012-132

Relais d'Assistants Maternels - Avenant n° 3 à la convention de mise à disposition des locaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition gratuite de locaux ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3 consistant à prendre note des dates ci-dessous et tout acte s'y rapportant.

LUDOBUS (salle des fêtes) de 8h30 à 11h00 :

- vendredi 15 mars
- vendredi 21 juin
- mardi 1^{er} octobre
- vendredi 15 novembre

MATINEES D'EVEIL (à la Terrasse de 8h30 à 11h15) :

- vendredi 11 janvier
- vendredi 25 janvier
- vendredi 15 février
- vendredi 5 avril
- vendredi 3 mai
- vendredi 17 mai
- vendredi 7 juin
- vendredi 6 septembre
- vendredi 20 septembre
- vendredi 11 octobre
- vendredi 29 novembre
- vendredi 13 décembre

Délibération n° 2012-133

Syndicat Intercommunal Cavités 37 - Modification des statuts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EMET** un avis favorable à cette modification de statuts, portant adhésion des Communes de Saché et de Sazilly au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

INFORMATIONS

1- Calendrier des réunions du Conseil Municipal de 2013 :

- 21 Janvier,
- 18 mars,
- 13 mai,
- 1^{er} juillet,
- 16 septembre,
- 18 novembre,
- 16 décembre.

2- Vœux du Maire au Personnel le 10 Janvier - 18h30 (salle du Conseil).

3- Vœux du Maire à la population le 11 Janvier -20h30 (gymnase).

4- Repas de la Saint-Vincent le dimanche 27 Janvier - Salle des Fêtes.

5- Rappel - Révision du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne) - Observations à formuler au cours du 1^{er} trimestre 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.